



COMMUNE DE CORMORET - VIEILLE-ROUTE 1 - 2612 CORMORET

TARIFS DE LOCATION - SALLES COMMUNALES

Catégorie A	Sociétés locales membres de l'USL
Catégorie B	Autres sociétés locales et privés domiciliés à Cormoret
Catégorie C	Sociétés externes, institutions diverses et privés domiciliés à l'extérieur

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AULA	25 places			
Location pour assemblée, réunion pour une durée de max. 4h00		gratuit	30.00	50.00
SALLE DU CONSEIL	12 places			
Location pour assemblée, réunion, pour une durée de max. 4h00		gratuit	30.00	50.00
PETITE SALLE	40 places			
Location pour Assemblée, réunion, sans cuisine pour une durée de max. 4h00		50.00	50.00	50.00
Location pour une journée avec cuisine et vaisselle, y compris hall		100.00	160.00	200.00
SALLE DE SPECTACLE				
Salle de spectacle y compris tables et chaises, hall Est	demi-journée	100.00	170.00	230.00
Salle de spectacle y compris tables et chaises, hall Est	1 jour	200.00	330.00	460.00
Utilisation office + vaisselle, supplément		100.00	100.00	100.00
Utilisation de la scène et de la sonorisation, supplément		50.00	50.00	50.00
Salle de spectacle pour assemblées, chaises uniquement	env. 2 heures	60.00	80.00	100.00
Petite salle peut être réservée en même temps aux conditions ci-dessus				
Technicien son et éclairage		sur demande	sur demande	sur demande

TARIFS D'UTILISATION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE - SPORT

Catégorie A	Sociétés locales, privés domiciliés à Cormoret
Catégorie B	Sociétés externes, institutions diverses, privés domiciliés à l'extérieur

		Catégorie A	Catégorie B	
1 période par semaine durée mximale 2 heures	par année	200.00	480.00	
2 périodes par semaine durée maximale 4 heures	par année	400.00	960.00	
Manifestations sportives avec utilisation de l'office	1 jour	200.00	400.00	
Utilisation ponctuelle durée maximale 4 heures		60.-	140.00	(sport uniquement) (assemblée, voir ci-de

Notice

- Après utilisation, les locaux doivent être remis en ordre et balayés. De plus, la cuisine (rez) et l'office (1er étage) seront récurés en cas de besoin.
- Dans les prix indiqués sont compris l'électricité, le chauffage et l'élimination des déchets.
- Les sociétés locales membres de l'USL bénéficient de la gratuité des locaux 1x/an pour une assemblée (petite salle) et une fois par an la salle polyvalente pour une manifestation. Des contrats de prestation peuvent accorder d'autres droits.
- Pour des séances des sociétés locales, ou syndicats dont la commune est membres. La salle du conseil ou de l'aula sont à privilégier.
- Le prix de location des locaux pour des durées, respectivement périodes non spécifiées dans le présent tarif sera traité au cas par cas par le Conseil municipal.

Tarifs approuvés par le Conseil municipal le 15.10.2024

Au nom du Conseil municipal

Le Président

La Secrétaire